

La réglementation ERP (art. GN 8) et le Code du travail (art. R. 4214-26) intègrent des contraintes réglementaires précises en matière d'évacuation des personnes en situation de handicap. Les obligations concernent les bâtiments neufs et existants et peuvent être lourdes de conséquences sur les opérations de travaux.

PERMETTRE L'ÉVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN 8) - INC11

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Connaître les obligations liées à l'évacuation des personnes en situation de handicap
- Savoir utiliser les solutions équivalentes
- Connaître les solutions techniques permettant de répondre à la réglementation
- Pouvoir intégrer l'évacuation des personnes en situation de handicap aux consignes d'évacuation
- Mettre en application à travers des cas pratiques concrets

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les chefs d'établissements

DURÉE : 1 journée de formation.

PROCHAINE FORMATION PROGRAMMÉE
Aix-les-Bains le 4 avril 2017

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Rappel du contexte réglementaire
- Les principales dispositions

LE NOUVEAU GN 8

- Historique
- Les nouvelles obligations

LES ESPACES D'ATTENTE SÉCURISÉS

- Définition
- Caractéristiques

LES CAS D'EXONÉRATION

- Caractéristiques des cas d'exonération

LES SOLUTIONS ÉQUIVALENTES

- Les zones protégées
- Les secteurs
- L'utilisation des paliers d'escalier
- Les espaces à l'air libre

LES CONSÉQUENCES SUR LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME

- Les obligations et les procédures d'alarme
- Les solutions techniques

LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

- Le service de sécurité incendie
- Les consignes et les plans d'évacuation
- Les plans d'intervention
- Les solutions de prise en compte des personnes en situation de handicap

LES DISPOSITIONS POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Les dispositions du Code du travail
- Les solutions techniques

ÉTUDES DE CAS

- Études de cas concrets portant sur l'évacuation des personnes en situation de handicap

TARIF

- 550 € HT la journée (1)
- (1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners